

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article2261>



ENFANCE EN DANGER : Le cas de la Maison Départementale de l'Enfance

- Actualité -



Date de mise en ligne vendredi 27 mai 2016

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Face aux dangers permanents auxquels sont confrontés les jeunes et les salariés de la Maison Départementale de l'enfance, les organisations syndicales, U.T.A.S-U.G.T.G., U.T.E.D-U.G.T.G. et U.T.S-U.G.T.G déclarent :

La MDE met en oeuvre la protection de l'enfance et de la famille au niveau de la Guadeloupe à travers ses missions d'accueil, d'observation et d'orientation.

Sa place est prépondérante car elle est le seul établissement de la Guadeloupe à assurer l'accueil d'urgence. Cependant, depuis plusieurs années, nous constatons et déplorons le délitement de ces missions.

Comme le stipule l'article 375 du code civil, lorsqu'un enfant est enlevé de sa famille et est confié c'est pour être protégé, or aujourd'hui ce n'est pas toujours le cas à la MDE, la MDE est dans l'incapacité d'assurer la sécurité physique et psychique des mineurs qui lui sont confiés, lorsque :

- Conformément à la réglementation en vigueur une porte anti panique a été installée dans l'institution. De ce fait, l'accès au foyer par des personnes étrangères ainsi que des fugues sont facilitées mettant en danger les hébergés et le personnel, particulièrement en début de soirée.

- 1 adulte a la charge de 32 enfants lors des nuits sur des groupes verticaux (16 adolescents et 16 préadolescents). Quand il est chez les adolescents, il ne peut être présent chez les pré-adolescents situé à l'étage en-dessous et vice-versa. Dans cet espace-temps où la présence de l'adulte fait défaut, il peut se passer des faits plus ou moins graves tels que nous l'avons déjà connu.

Ø

- La loi du 02 janvier 2002 impose la mise en place d'outils notamment le projet individualisé permettant un accompagnement de qualité ; mais comment cela est-il possible quand le nombre d'enfant présent par unité de vie ne permet pas une prise en charge réelle, totale et pertinente ? A l'heure actuelle, 16 jeunes sont encadrés de jour par un maximum de deux éducateurs ne pouvant répondre de manière optimale à leurs besoins multiples. De plus la promiscuité imposée par la présence de quatre jeunes dans une chambre d'environ 16m2 génère et exacerbe des comportements à risque.

Malgré toutes nos alertes au niveau de la direction, du Conseil d'Administration de la MDE et du Conseil Départemental sur les conséquences du maintien d'un tel effectif, il nous est demandé de continuer ainsi. Pire, le nouveau projet d'établissement dans le cadre de la reconstruction pérennise cet état de fait, qui confronte les personnes accueillies aux violences passives, que constituent les négligences et le gardiennage.

Le constat est donc grave... La Maison Départementale de l'Enfance étant l'unique foyer de l'enfance de la Guadeloupe, cela lui confère une place centrale au sein de l'organisation de la protection de l'enfance. Elle est, par conséquent, placée au coeur du dispositif de l'accueil d'urgence du territoire qui est sous la responsabilité du Conseil Départemental.

De ce fait, elle est directement impactée par toutes les carences qui caractérisent l'état actuel de la protection de l'enfance en Guadeloupe ; particulièrement en ce qui concerne l'accueil d'urgence, la question cruciale des orientations et de manière plus générale, la pauvreté du dispositif pour la jeunesse en difficulté.

C'est ainsi qu'agresseurs et victimes peuvent tous deux se retrouver confiés à nos « bons soins ».

C'est ainsi que nous sommes contraints de recevoir à nouveau des jeunes qui ont déjà fait l'objet d'un premier accueil et envers qui nous avons déjà rempli nos missions d'accueil, d'observation et d'orientation.

Nous sommes par ailleurs confrontés à une « véritable panne » en ce qui concerne les orientations.

. En effet suite à l'accueil, la MDE a pour mission l'observation des jeunes au quotidien en vue de proposer une orientation en adéquation avec leur problématique. Malgré la pertinence de l'observation des professionnels, ces derniers se retrouvent constamment confrontés à la réalité du terrain :

- ▶ absences de structures adaptées à certaines problématiques repérées.
- ▶ Désorganisation du système des Assistants Familiaux. Quand nous préconisons ce type d'orientation, il nous est souvent répondu qu'il n'y en pas de disponible. Or, nos enquêtes sur le terrain révèlent une réalité qui semble bien différente. Certaines familles d'accueil qui refusent le moule qu'on veut leur imposer et qui osent tenir tête à leur hiérarchie sont mises au chômage pour des périodes plus ou moins longues.
- ▶ absence de familles d'accueil spécialisées
- ▶ etc....

La conséquence de tous ces manquements qui sont de la responsabilité du Conseil Départemental est que la durée de placement de 9 mois maximum préconisée, pour chaque personne accueillie, ne peut être respectée. En effet, sur certaines unités de vie, cela fait un an qu'aucune orientation n'a été effectuée. Certains jeunes cumuleront bientôt trois années de placement.

La Maison Départementale de l'Enfance est instrumentalisée et utilisée comme un véritable dépotoir, servant à pallier l'incurie du Conseil Départemental et l'absence de réponse à la demande sociale telle qu'elle s'exprime sur le terrain.

Face à cette situation, l'UTS a remis le 04 mars 2016, lors du passage éclair de la ministre des dernières colonies à la Maison Départementale de l'Enfance, une lettre ouverte à Madame BOREL-LINCERTIN, Président du Conseil Départemental de la Guadeloupe.

Le 04 mai 2016, une délégation de l'UTS, section MDE, a interpellé le Conseil d'Administration de la MDE sur la situation de l'établissement. Les représentants de l'UTS ont exhorté tous les membres du Conseil d'Administration à prendre dans l'urgence des dispositions pouvant permettre à toutes les parties concernées de travailler ensemble à l'émergence de vraies solutions.

Madame BOREL-LINCERTIN, qui est aussi présidente du Conseil d'Administration de la Maison Départementale de l'Enfance, s'était engagée à nous recevoir avant le 13 mai 2016.

Aujourd'hui, le constat est sans équivoque :

- AUCUNE REPONSE - AUCUN RENDEZ VOUS

- KA SA VLE DI ?

- MEPWI POU TI MOUN GWADLOUP ? MEPWI POU TRAVAYE ?

Pendant ce temps, la situation se dégrade, des faits graves se produisent. Les enfants et le personnel sont en

danger, le directeur se dit « démuni et essoufflé ».

Les conditions dans lesquelles sont aujourd'hui accompagnés les mineurs qui nous sont confiés se posent en violation de la Convention Internationale des droits de l'enfant qui en son article 27 alinéa 1 reconnaît « le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. »

La Maison Départementale de l'Enfance n'est plus en mesure d'assurer sa mission de protection des mineurs de Guadeloupe en danger.

Les organisations syndicales observent plus largement ces aspects dysfonctionnels dans l'ensemble du secteur éducatif, social et médico-social et attestent le caractère non isolé du vécu des jeunes et des travailleurs de la M.D.E.

En effet, l'U.T.A.S-U.G.T.G interpelle constamment les employeurs (associations gestionnaires) et l'Aide Sociale à l'Enfance sur les baisses des moyens humains (personnel) et matériels pour mieux répondre aux besoins et préoccupations des usagers.

Malheureusement, les faibles moyens alloués pour ces missions sont les résultats d'un désengagement progressif mais certain des collectivités pour le social. Les différentes lois sur les politiques publiques sont systématiquement revues à la baisse concernant la prise en charge (ou l'éducation) de notre jeunesse.

Pourtant, la continuité du service en internat (24/24) nécessite une présence de personnel en permanence et au moins en binôme. Or, le Conseil Départemental a décidé de raboter, voire supprimer le budget de recrutement pour les remplacements.

Par conséquent, aucun salarié absent pour congés ou autre n'est remplacé. Un salarié se retrouve seul à gérer une dizaine de jeunes dont le profil psychologique est très hétéroclite (troubles du comportement associés, arriération mentale, maladie mentale).

Cette décision outrageuse du Conseil Départemental est vécue par le secteur comme un véritable hold-up social. L'U.T.E.D.-U.G.T.G, dans sa proximité avec les services départementaux, fait le même constat et souligne singulièrement les choix inappropriés des décideurs politiques.

Historiquement, l'enfant guadeloupéen en danger n'a presque jamais été au centre des préoccupations de ceux qui réalisaient des plans pour le secteur de l'éducation spécialisée en Guadeloupe. Aujourd'hui encore, il demeure le prétexte, la caution naïve et involontaire d'une cause que ni lui, ni son entourage, ni nous, travailleurs sociaux ne maîtrisons et qui ne le sert pas, ne sert pas le peuple guadeloupéen, ne sert pas la Guadeloupe.

Mais ce constat accablant n'est pas une fatalité.

L'UGTG appelle ses militants et adhérents du Secteur Social et Médico-Social à se mobiliser pour repenser l'action sociale en Guadeloupe et travailler à l'émergence de nouvelles formes de solidarité.

Dans l'immédiat, engageons-nous résolument aux côtés des Travailleurs de la Maison Départementale de l'Enfance dans leur juste combat pour obtenir :

- La réduction du nombre de jeunes accueillis sur les unités de vie

Ø

- La mise en place d'un véritable projet éducatif de nuit avec un agent affecté sur chaque unité de vie
- L'externalisation de l'accompagnement des 16/18 ans
- La transparence au niveau du projet de reconstruction
- Montant alloué au projet

- Durée des travaux

- Services maintenus sur le site

- Projet architectural

- Cohabitation travaux /lieu de vie

- Etc...

- SAS d'accueil d'urgence

- L'embauche d'une psychologue au sein de la MDE

RESPECT ET DIGNITÉ POUR NOS JEUNES !

P-À-P, LE 24 MAI 2016.

Le Conseil Syndical de L'UTAS-UGTG L'UTED-UGTG L'UTS-UGTG